

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 597

présenté par
M. Dhuicq

ARTICLE 13

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , de réadaptation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Terme à la mode, je persiste à penser qu'un humain n'est pas un immeuble . Le terme de réinsertion seul suffit.